

IMPORTANT : tout ou partie des présents règlements peuvent être amenés à être modifiés à tout moment.

La version actualisée est celle disponible sur le site internet

- RESTAURANT SCOLAIRE
- GARDERIE MUNICIPALE
- CENTRE DE LOISIRS

Réservations Obligatoires pour :

CANTINE / GARDERIE DU SOIR
CENTRE DE LOISIRS (ALSH)

Accéder à votre espace famille à l'adresse :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieLeVerger35160/accueil>

N'oubliez pas de faire vos réservations **AVANT 9h** chaque vendredi pour la semaine suivante

RESTAURANT SCOLAIRE



18 rue des Petites Plesses
35160 LE VERGER

contact@mairie-le-verger.fr

Les repas sont préparés par un prestataire extérieur : Convivio. Ils sont servis et encadrés par le personnel communal

Les menus sont consultables au restaurant, sur le site internet de la Mairie et l'application gratuite PanneauPocket #LeVerger

Tarifs **RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES**

Le conseil municipal a décidé d'élargir le quotient de 531 à 813, permettant ainsi à davantage de familles de bénéficier du tarif à 1€.

Quotient Familial (QF)*	ENFANT VERGÉEN	ENFANT NON-VERGÉEN	MAJORATION (enfant non inscrit)
< 813	1,00 €	1,00 €	+ 4 €
813 - 1096	4,54 €	5,26 €	+ 4 €
1096 - 1500	4,82 €	5,54 €	+ 4 €
> 1500	5,11 €	5,83 €	+ 4 €
Tarif adulte	7,10 €		

* fournir l'attestation de QF de la CAF à la Mairie (à défaut, le tarif maximal de 5,11 € sera appliqué ou 5,83 € pour les enfants non-vergéens).

Majorations, absences facturées

- enfant non inscrit qui se présente au repas ⇒ majoration de 4 € (quel que soit le QF de la famille).
- enfant inscrit qui ne se présente pas au repas ⇒ le repas est facturé*

* non facturé si l'enfant est malade (présentation d'un certificat médical ou justification écrite des parents par mail)

Inscriptions/désinscriptions hors délai : absence, oubli, erreur...

Prévenir immédiatement la Mairie par mail (ou téléphone au 02 99 07 92 15 si impossibilité de faire autrement. Une confirmation écrite devra être envoyée par mail dès que possible).

Pour le jour même, prévenir au plus tard **AVANT 9h**

(via votre espace famille ou par email à la mairie **jusqu'à 9h** pour vos demandes d'absence)

Les serviettes en tissus :

Pour les maternelles : des serviettes de table en tissu sont fournies.

Pour l'élémentaire : les élèves apportent le lundi matin une serviette en tissu qu'ils déposent dans un casier individuel à la fin de chaque repas. Ils ramènent leur serviette le vendredi à la maison pour le lavage. Pour la bonne hygiène des enfants, il est de la responsabilité des enfants et de ses parents de s'assurer du respect de cette organisation.

LES MÉDICAMENTS ne peuvent être acceptés ou administrés au restaurant scolaire (à prendre en compte en cas de traitement de l'enfant). Horaires habituels des repas : 12h05 pour les maternelles, 12h55 pour les primaires.

■ GARDERIE MUNICIPALE



4 route de Mordelles
35160 LE VERGER
☎ 02 23 43 15 58
contact@mairie-le-verger.fr

➔ Accès par la cour de l'école de la Vallée du Rohuel
(même local que le Centre de Loisirs)

Réservations Obligatoires

Accéder à votre espace famille à l'adresse :
<https://portail.berger-levrault.fr/MairieLeVerger35160/accueil>

N'oubliez pas de faire vos réservations
AVANT 9h chaque vendredi pour la semaine

Horaires à la rentrée

- Matin : 7h15 à 8h20
- Soir : 16h15 à 18h45 (prise en compte à 16h30 pour les élèves de l'école Ste-Bernadette)

Tarifs

Le quart d'heure de garderie	0,39 €
Dépassement après 18h45	4 € le ¼ d'heure entamé

Toute situation de retard est signalée dès le lendemain matin à l'exécutif municipal.

Inscriptions/désinscriptions hors délai : absence, oubli, erreur

Prévenir immédiatement la mairie par mail (ou téléphone au 02 99 07 92 15 si impossibilité de faire autrement : une confirmation écrite devra être envoyée par mail dès que possible)

Pour le jour même, prévenir au plus tard **AVANT 9h**

(possibilité d'agir dans votre espace famille jusqu'à 9h pour vos demandes d'absence)

NB : LA GARDERIE DU MATIN n'est pas réservable, elle apparaît sur le portail famille à titre informatif (vous avez possibilité de masquer ce service dans le planning des activités de votre espace famille).

Etude surveillée du lundi soir et du jeudi soir :

elle débutera le lundi 9 septembre et l'inscription se fait auprès d'un agent de la garderie

16h30 à 16h55 : récréation et goûter (non fourni)

17h à 17h30 : Etude surveillée pour les primaires des deux écoles (CP au CM2)

L'étude se déroule dans les locaux de l'école de la Vallée du Rohuel.

Afin de ne pas perturber le travail de tous les enfants présents, il n'est pas possible de récupérer les enfants participant à cette étude avant 17h30.

Après l'étude, les enfants regagnent la garderie ou rentrent à leur domicile.

Goûter

Le goûter n'est pas fourni, il est à la charge des parents.

Important

LES MÉDICAMENTS ne peuvent être acceptés ou administrés pendant la garderie (à prendre en compte en cas de traitement de l'enfant).

■ CENTRE DE LOISIRS municipal ou ALSH



4 route de Mordelles

35160 LE VERGER

☎ 02 23 43 15 58 / 06 22 44 82 67

centredeloisirs@mairie-le-verger.fr

Accès par la cour de l'école (même local que la garderie)

Pour toute demande autre que la facturation, contactez votre interlocuteur unique à l'adresse centredeloisirs@mairie-le-verger.fr ou au **06 22 44 82 67**

Horaires d'une journée type à titre d'information

- 7h30 - 9h30 *Accueil de l'enfant, on se réveille tranquillement*
- 9h30 - 10h *Rangement, préparation des activités, et blablas du matin*
- 10h - 11h30 *Temps d'animation*
- 11h45 - 12h15 *Départ de l'enfant (si matinée sans repas)*
- 12h - 13h30 *Repas et moment de partage*
- 13h - 14h30 *Départ de l'enfant (si matinée avec repas)*
- À partir de 13h30 *Pour les 3-4 ans, sieste échelonnée et/ou temps calme selon les besoins de l'enfant*
- 13h30 - 14h30 *Temps calme 5 ans et +*
- 14h30 - 16h *Temps d'animation*
- 16h - 16h30 *Goûter et moment de partage*
- 16h30 - 18h30 *Départ de l'enfant*

Accueil de l'enfant:

Attention, l'enfant peut être accueilli **uniquement pour la MATINÉE** (avec ou sans repas) **OU en JOURNÉE COMPLÈTE** (avec repas obligatoire).

Réservations :

Anticiper les réservations, c'est assurer que votre(vos) enfant(s) soit(ent) accueilli(s) dans les meilleures conditions.

Tarifs

Mercredis et vacances scolaires

Enfant vergéen	½ journée	Journée
Quotient familial < 531 €	6,19 €	12,38 €
Quotient familial > 531 €	7,37 €	14,76 €

Enfant non-vergeen	½ journée	Journée
Quotient familial < 531 €	6,46 €	12,95 €
Quotient familial > 531 €	7,78 €	15,55 €

A FOURNIR

Attestation de
Quotient Familial
de la CAF
(si inférieur à 531 €)

Les tarifs ci-dessus n'incluent pas les repas.

REPAS pour les enfants vergéens : 4,54 €

REPAS pour les enfants non-vergeens : 5,26 €

MAJORATION dépassement horaire après 18h30 : 4 € le ¼ d'heure entamé

Absences facturées

- **enfant inscrit qui ne se présente pas au Centre de Loisirs** ⇒ la réservation est facturée comme une présence*
- **enfant inscrit qui ne se présente pas au repas** ⇒ le repas est facturé au tarif en vigueur*

* *La journée et le repas ne seront pas facturés si l'enfant est malade (sur présentation d'un certificat médical ou justification écrite des parents, par mail)*

Participation aux sorties

Tarifs en fonction des activités proposées (indiqués dans le programme des activités du moment).

Attention : les familles doivent obligatoirement inscrire leurs enfants en remettant au Centre de Loisirs la **fiche d'inscription** ainsi que **l'autorisation parentale** jointes au programme d'activités.

A noter : l'accueil est tout de même assuré dans les locaux de l'ALSH les jours de sorties ou pendant les séjours pour les enfants qui n'y participent pas.

Toute réservation non annulée 48h avant le début du service sera automatiquement facturée (y compris le repas)

Inscriptions/désinscriptions hors délai : absence, oubli, erreur, changement exceptionnel

Prévenir immédiatement le Centre de Loisirs

- par mail à l'adresse centredeloisirs@mairie-le-verger.fr
 - par téléphone au **06 22 44 82 67**
- (une confirmation écrite devra être envoyée par mail dès que possible)

Pour une demande d'absence, possibilité d'agir 48h avant le début du service dans votre espace famille

Règlement intérieur (annexé au présent document)

L'inscription au Centre de Loisirs (ALSH) vaut acceptation des familles du règlement intérieur.

FACTURATION DES SERVICES ET PAIEMENT

Vous recevrez une **facture unique regroupant tous les services** utilisés sur le mois.
Les modalités de paiement sont indiquées sur la facture. Les chèques **ANCV et CESU** sont acceptés (sauf pour les repas) : se présenter au **SGC de Montfort/Meu (Service de Gestion Comptable)**.

PAIEMENT EN LIGNE

Possibilité de régler en ligne en vous connectant sur www.payfip.gouv.fr (vous trouverez les références à rappeler sur l'avis des sommes à payer).